

Inscription scolaire



Contact & Horaires

Service Guichet unique des familles

Place Charles Ottina – 04 72 23 48 88

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 8 h 30–12 h 15 / 13 h 30–17 h 30

Jeu­di : 13 h 30–17 h 30

guichetunique@mairie-saint-priest.fr

Inscription scolaire

Qui ?

- ▶ Nouvel arrivant sur Saint-Priest.
- ▶ Enfant non scolarisé.
- ▶ Famille ayant déménagé dans Saint-Priest et changeant de secteur.

Comment ?

Inscription en deux étapes

- 1• Inscription administrative au guichet unique des familles : **Uniquement sur RDV** à prendre via l'espace Citoyen (<https://www.espace-citoyen.net/saint-priest>).
 - ▶ Pour la rentrée de septembre, sur RDV à partir de mars.
 - ▶ Immédiate, sur RDV tout au long de l'année.
- 2• Admission pédagogique à l'école :
 - ▶ Après du directeur d'école sur RDV muni de la fiche d'inscription remise par le guichet unique.

Pièces à fournir ?

- ▶ Photocopie du livret de famille (complet) ou acte de naissance de l'enfant (disponible sur le site service-public.fr).
- ▶ Photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois du lieu où réside l'enfant.
- ▶ Tout document justifiant d'un changement de la situation familiale (jugement de divorce ou de séparation).

Délais estimatifs ?

- ▶ Réponse immédiate lors du RDV : délivrance d'une fiche d'inscription scolaire.

Coût ?

- ▶ Gratuit.

Informations complémentaires

- ▶ Pour les enfants de 2 ans (janvier à avril) contacter le guichet unique pour connaître les éventuelles possibilités d'inscription.
- ▶ Pour toute demande de dérogation, et renouvellement de dérogation pour le passage en CP, prise de RDV obligatoire via l'espace citoyens (cf. notice «Dérogation»).
- ▶ Attention, tout dossier incomplet sera refusé.